



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet  
Bureau Communication  
Interministérielle

Melun, le 16 janvier 2020

## *Les chiffres 2019 de la politique du logement de l'État en Seine-et-Marne*

Au cours de l'année 2019, 3 488 logements locatifs sociaux (LLS) ont été financés par la direction départementale des territoires. La Seine-et-Marne est le troisième département constructeur de LLS d'Ile-de-France après Paris et les Yvelines.

Après un rythme moyen de production en Seine-et-Marne de 2 000 LLS par an jusqu'en 2015, le territoire seine-et-marnais connaît sa quatrième année consécutive de construction de logements sociaux à un niveau historiquement élevé (3 641 LLS financés en 2018).

Sur les 3 488 LLS précités, 860 LLS ont été financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) à destination des ménages très modestes.

Dans un souci d'une répartition équilibrée du logement social sur l'ensemble du territoire de Seine-et-Marne, il convient de souligner que plus des deux tiers de la production 2019 de LLS a été engagée sur des territoires communaux soumis aux obligations de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) en raison de leur déficit en logements locatifs sociaux.

L'année 2019 étant la dernière année de l'exercice triennal SRU 2017-2019, à l'exception de quelques communes, la quasi-totalité des communes déficitaires en LLS ont réalisé l'objectif de production assigné sur l'exercice. Aussi, la mobilisation toute particulière, des communes de Pontault-Combault et d'Emerainville dans l'atteinte de leurs objectifs de construction de LLS, a été saluée par Madame la Préfète de Seine-et-Marne qui a prononcé en 2019 la levée de la carence sur le territoire de ces deux communes.

Enfin, l'action de l'État en direction du parc privé a été portée en 2019 à un niveau historiquement élevé afin d'améliorer sensiblement la performance énergétique de l'habitat des seine-et-marnais. Ainsi, la délégation locale 77 de l'Agence nationale de l'Habitat (ANAH) a financé les travaux d'isolation thermique de 1383 propriétaires occupants en Seine-et-Marne dans le cadre du programme « Habiter mieux » (487 propriétaires occupants financés en 2018). En outre, dans le cadre de son action en faveur de l'autonomie des personnes, la délégation locale 77 de l'ANAH a financé les travaux d'adaptation de l'habitat aux divers handicaps des 114 propriétaires occupants seine-et-marnais ayant sollicité une aide financière de l'ANAH. Pour financer l'ensemble de ces actions, l'ANAH a engagé en 2019 plus de 10 millions d'euros en faveur de l'habitat des seine-et-marnais.

### **Contacts presse**

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ [pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)